

Ce sont des programmes nationaux de développement industriel et commercial; ils ne concernent pas les aspects sociaux du développement rural. Chaque association de développement rural doit faire une demande, directement, pour obtenir des fonds, ce qui est loin d'être aussi satisfaisant. Il n'y a aucune raison pour que le gouvernement fédéral agisse unilatéralement et essaie de traiter avec des associations de développement rural à Terre-Neuve alors que tout avait bien fonctionné lors des cinq dernières années en vertu d'un programme fédéral-provincial. Tout cela parce que le gouvernement fédéral ne veut plus travailler en collaboration avec les provinces; il veut agir unilatéralement et montrer sa force.

Je suis presque au bout du temps qui m'est imparti, monsieur le Président, mais je veux terminer en vous renvoyant au rapport du comité sénatorial des finances, dont le président est le sénateur Everett. Selon ce rapport, le système ne fonctionnera pas sans une certaine forme de collaboration intergouvernementale. Le comité se prononçait contre les propositions contenues dans le projet de loi et demandait au gouvernement de reconsidérer sa décision d'abandonner les ententes-cadres de développement. Parmi ces sénateurs, bon nombre étaient libéraux. Selon eux, des signes inquiétants permettent de croire que la réorganisation gouvernementale, tout en reconnaissant les disparités régionales, se concentre sur ce qu'on appelle les mégaprojets.

C'est une mauvaise mesure, monsieur le Président. Elle aura des effets néfastes. C'est une mesure rétrograde à laquelle je m'oppose. Je m'oppose sans réserve aux deux aspects du projet de loi, aux affaires extérieures et aux affaires internes. On nous demande de nous prononcer sur les répercussions de mesures ignobles.

Le président suppléant (M. Blaker): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Blaker): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée sur division, le projet de loi est lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.)

M. Forrestall: Monsieur le Président, compte tenu du programme de la soirée, puis-je vous demander la permission de déclarer qu'il est 6 heures?

[Français]

M. Pinard: D'accord, monsieur le Président nous sommes consentants à ce que vous déclariez qu'il est 18 heures, et nous reviendrons à la Chambre à 20 heures.

Article 30 du Règlement

[Traduction]

Le président suppléant (M. Blaker): Je crois savoir que la Chambre veut bien déclarer qu'il est 18 heures et que le débat sur la motion spéciale commencera à 20 heures ce soir. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Blaker): Comme il est 18 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 20 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 17 h 45.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 20 heures.

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 30 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'UNION SOVIÉTIQUE—LA DESTRUCTION D'UN AVION SUD-CORÉEN

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Permission ayant été accordée au député d'Oshawa (M. Broadbent) de proposer l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 30 du Règlement en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, soit la destruction par l'Union soviétique d'un avion civil sud-coréen et la protection des passagers des avions commerciaux.

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa) propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

—Monsieur le Président, le 1^{er} septembre, un avion civil sud-coréen, transportant près de 300 personnes, survolait le territoire soviétique. Il a été intercepté par des chasseurs soviétiques qui l'ont abattu peu de temps après, tuant 269 personnes.

J'entame cet important débat en étant certain d'exprimer les sentiments non seulement de tous les députés de la Chambre des communes, mais également de tous les citoyens du Canada et même de la majorité des habitants de la planète en disant que ni la sécurité nationale ni la crainte de l'espionnage ni la détermination à défendre l'intégrité de son territoire ne peuvent justifier le meurtre gratuit de 269 innocents.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Le meurtre d'hommes, de femmes et d'enfants qui avaient acheté des billets d'avion pour pouvoir se rendre tranquillement dans une autre région du globe est une véritable abomination et il faut que non seulement le gouvernement du Canada, mais tous les partis de la Chambre des communes et tous les citoyens fassent savoir à l'Union soviétique qu'ils réprouvent cet acte odieux.